



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00578310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 16 - Direction Citadelle-Patrimoine mondial - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et l'Entreprise PATEU ROBERT

Direction Citadelle-Patrimoine mondial
Signature d'une convention de mécénat
entre la Ville de Besançon et l'Entreprise PATEU ROBERT

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	03/09/2019	Favorable unanime

Rappel du contexte de l'opération :

La Ville de Besançon assure la gestion de la Citadelle et de ses musées, la valorisation de l'ensemble des fortifications bisontines de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exploitation des divers services publics et le développement du site.

Le projet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités pratiques du soutien que **PATEU ROBERT** apporte, sous forme de mécénat de compétence, aux projets «Chambrée», «Parcours artistique et culturel» et «Week-end Grand siècle» développés par la Ville de Besançon.

La valorisation du monument œuvre de Vauban prend diverses formes. Citons notamment les projets de médiation à destination des scolaires, les événementiels grand public, ou encore les aménagements pérennes permettant de mieux comprendre la vie quotidienne dans la forteresse au moment de son utilisation. L'entreprise PATEU ROBERT s'associe à cette démarche de valorisation du monument en participant plus particulièrement à trois projets :

- un projet de reconstitution de **chambrée** de soldats, couplée à une salle pédagogique permettant d'approfondir avec le public scolaire la découverte du monument, est prévu. Le public pourra ainsi s'imaginer à la place des soldats de la forteresse, tester leurs lits, se costumer et découvrir de manière interactive les objets et les petits détails de leur vie quotidienne. Le projet se fera sur 3 ans, 2019, 2020 et 2021, date d'ouverture prévue au public. L'entreprise PATEU ROBERT met ses compétences au service du projet afin d'en rendre la réalisation possible.
- des **parcours artistiques et culturels** sont proposés aux classes de primaire de la ville, afin de contribuer à l'éducation artistique et culturelle des élèves. La Citadelle proposera ainsi à la rentrée 2019-2020 un nouveau parcours culturel intitulé «Ma Citadelle, notre patrimoine», dont le but est de favoriser l'appropriation de la Citadelle par les enfants et de les initier à la notion de patrimoine, du local au mondial. Lors de ce parcours, les élèves seront amenés à rencontrer des professionnels du patrimoine qui leur expliqueront leur métier. L'entreprise PATEU ROBERT mettra ainsi à disposition, lors d'une demi-journée, un membre de son personnel qui pourra expliquer comment il œuvre à la restauration du patrimoine.
- le **week-end Grand siècle** est un événementiel annuel ayant pour vocation de plonger le visiteur dans l'atmosphère des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. En 2020, les matériaux et techniques de construction seront au programme. L'entreprise PATEU ROBERT s'associera à cette manifestation en proposant un atelier taille de pierre à destination des enfants pendant les 2 journées que dure l'évènement.

Pour accompagner le développement des projets «Chambrée» «Parcours artistique et culturel» et «Week-end Grand siècle» de la Ville de Besançon, PATEU ROBERT décide d'apporter à la Ville de Besançon un mécénat de compétence dont le coût est évalué à 45 075 € HT (quarante-cinq mille soixante-quinze euros hors taxes) dans le cadre de l'article 238 bis du Code général des impôts.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec l'Entreprise PATEU ROBERT.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows the official seal of the City of Besançon, which is circular and contains a central figure (a griffin or similar creature) and the text 'VILLE DE BESANCON'. A blue ink signature is written across the seal.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0